

ANNECY



INVITATION



Monsieur Antoine ARMAND, Maire de la commune d'Annecy,
Madame Marie BOSSON, Maire déléguée de la commune déléguée d'Annecy,
Monsieur Philippe BAUDET, Maire délégué de la commune déléguée de Seynod,
Monsieur Arnaud STEFANUTTI, Conseiller délégué à la mémoire et aux relations aux anciens combattants,

Les Présidents d'Associations patriotiques et mémorielles de la Haute-Savoie,

ont le plaisir de vous inviter à participer à la célébration des



CÉRÉMONIES COMMÉMORANT LE 82^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION D'ANNECY

Mercredi 19 août 2026

Déroulé de la matinée mémorielle :

09h00 : Monument aux morts de Balmont – Seynod

10h00 : Monument aux morts de Sacconges, route de Vieugy – Seynod

11h00 : Monument aux combattants, place du Souvenir – Annecy

En présence de Monsieur Jérôme BONET, Préfet de la Haute-Savoie

11h30 : Cocktail offert par la Ville d'Annecy (*Centre Bonlieu, Salle Eugène Verdun*)

Informations utiles

En raison des fortes chaleurs, nous vous recommandons de vous munir de bouteilles/gourdes d'eau.

Un autocar « Pays de Savoie » sera mis à votre disposition gratuitement afin de vous rendre sur les sites mémoriels (Balmont – Vieugy/Sacconges – Annecy).

Ce transport est réservé en priorité aux présidents d'associations patriotiques et mémorielles de la Haute-Savoie et leurs porte-drapeaux. Ces places seront attribuées selon le principe des premières réservations confirmées, premières accordées, dans la limite des sièges disponibles.

Circuit de l'autocar et covoiturage

L'autocar se présentera à 08h15 au parking de Cap Périaz. Le site sera accessible de 08h00 à 08h30.
(100 avenue de Périaz – Seynod, 74600 ANNECY)

Le départ se fera à 08h30 précises pour une arrivée sur le site de Balmont estimée à 08h45.

Une régulation de circulation sera mise en place de 08h45 à 09h45, à l'angle des routes de l'Église et du Parroi.

À l'issue de la 1^{ère} cérémonie, l'autocar se dirigera vers le site de Sacconges, route de Vieugy.

La circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens sur la (RD5) entre l'allée des Châtaigniers et l'intersection avec l'allée des Grives de 09h45 à 10h45. Un itinéraire bis vous est conseillé par l'allée des Galantines (contour de la fermeture des routes).

L'autocar rejoindra ensuite la rue Jean Jaurès, **la dépose des passagers est prévue à 10h50** devant le quai de déchargement du Centre Bonlieu. L'autocar sera **stationné à cet endroit, 1 rue Jean Jaurès.**

A l'issue du cocktail, **l'autocar repartira de la rue Jean Jaurès à 13h30 maximum** pour une **arrivée à Cap Périaz estimée à 13h50.**

Attention : A titre très exceptionnel, les plus anciens et les personnes se déplaçant avec difficulté pourront accéder au site en voiture, **à condition de faire du covoiturage** et en communiquant **impérativement en amont** au service Protocole ces informations :

marque/modèle et plaque d'immatriculation du véhicule, noms/prénoms des occupants.

Réservation et confirmation

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence aux cérémonies et votre souhait d'emprunter l'autocar **avant le 09 août** à l'adresse suivante : protocole@annecy.fr ou par téléphone au 04.85.46.70.34.